



C.G.V

Conditions Générales de Vente

2019

CGV : Conditions Générales de Vente

1. DÉFINITIONS	2
2. OBJET	2
3. FORMATIONS INTER-ENTREPRISES	3
4. FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES	4
5. EXPERIENCE ET NIVEAU ATTENDU DES FORMATEURS.....	4
6. CERTIFICATION VERITAS	5
7. LIMITE DE RESPONSABILITE	5
8. RGPD	5
9. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MY DATA SOLUTION	6

1. DÉFINITIONS

- **Formation interentreprises** : formation regroupant des salariés d'entreprises ou d'établissements distincts, proposée et organisée par My Data Solution, et dont les dates de sessions et les lieux de déroulement sont unilatéralement définis par cette dernière.
- **Formation intra-entreprise** : formation regroupant les salariés d'une même entreprise, réalisée pour le compte d'un seul client, à une date fixée d'un commun accord, dans les locaux du client ou dans des locaux mis à sa disposition.
- **Client** : acheteur d'une formation interentreprises ou intra-entreprise.
- **Bénéficiaire** : salariés, préposés ou agents du Client participant à la formation interentreprises ou intra-entreprise.

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux formations interentreprises et intra entreprises réalisées par MY DATA SOLUTION. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente de MY DATA SOLUTION rappelées ci-dessous (ensemble « les Parties »).

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de MY DATA SOLUTION, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que MY DATA SOLUTION ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de MY DATA SOLUTION, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de sa commande à ses besoins. Ces CGV sont celles qui s'appliquent au 01/01/2019. MY DATA SOLUTION se réserve

le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version actualisée des CGV peut être consultée sur le site <https://www.mydatasolution.fr>

3. FORMATIONS INTERENTREPRISES

Les dispositions suivantes concernent les formations interentreprises proposées individuellement.

3.1. Conditions financières

Le prix des formations est garanti jusqu'au 31 décembre 2019 et comprend : le dossier d'inscription, la participation à la formation ou à l'ensemble des sessions de formation prévues, les frais de repas, la documentation remise au cours de la formation ou proposée en ligne sur l'extranet de MY DATA SOLUTION, après validation de l'inscription, ou envoyée par mail au Client sur demande. Ce prix global ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, ou tout autre frais qui restent à la charge du Client. Le règlement du prix de la formation est à effectuer dans les 30 jours fin de mois suivant la date d'émission de la facture, sans escompte, à l'ordre de MY DATA SOLUTION. En l'absence de prise en charge ou de subrogation de paiement par un OPCA, un acompte de 50 % du montant total de la formation, à la commande (inscription à la formation). Le règlement du solde du montant total de la formation est à effectuer dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Toute formation sous forme discontinu commencée est due en entier. On entend par format discontinu, les formations interentreprises se déroulant sur plusieurs jours ou demi-journées qui ne se suivent pas.

3.2. Modalités d'inscription et documents contractuels

- **Inscription et convention** : Pour être définitive, une commande doit être expressément formulée par l'acceptation d'une convention de formation. MY DATA SOLUTION transmet sur demande au Client un bulletin d'inscription. Le Client mentionne, sur le bulletin d'inscription, la ou les formations dont il souhaite la participation du Bénéficiaire. A réception du bulletin d'inscription par MY DATA SOLUTION, une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client. Un exemplaire de cette convention est à nous retourner dûment signé. Pour les formations se déroulant sur un format discontinu une seule convention portant sur la totalité des journées ou demi-journées composant la formation sera établie. Une convention spécifique est établie si la formation est effectuée dans le cadre du CPF.
- **Convocation** : Une convocation à la formation sera adressée personnellement au Bénéficiaire, jusqu'à 24 heures avant le stage.
- **Attestation de présence** : Une attestation de présence sera délivrée au Bénéficiaire, en fin de formation. Un autre exemplaire sera adressé directement au service formation du Client après le stage.

3.3. Conditions de participation

Les Bénéficiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de MY DATA SOLUTION. Le règlement intérieur est disponible sur notre extranet, après inscription validée, et est mis à disposition, durant toute la formation, dans la salle de formation. Si la formation se déroule en dehors des locaux de MY DATA SOLUTION, les Bénéficiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. MY DATA SOLUTION se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout Bénéficiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

3.4. Règlement par un OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si MY DATA SOLUTION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au dernier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

3.5. Remplacement d'un participant

MY DATA SOLUTION offre la possibilité de remplacer un Bénéficiaire empêché par un autre Bénéficiaire, sur une même session de formation. Le remplacement d'un Bénéficiaire est possible sans frais jusqu'à la veille de la

formation, sous réserves de respecter les prérequis de la formation. L'acceptation de MY DATA SOLUTION est conditionnée par le règlement intégral de toutes les factures à échéance précédemment émises et dues par le Client.

3.6. Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

Pour les formations interentreprises : Toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, fera l'objet d'une facturation correspondant aux frais d'annulation avec un minimum égal à 35% du montant du stage annulé. Toute formation commencée est due en intégralité. Toutefois, pour les formations interentreprises, si MY DATA SOLUTION organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même thème, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et pour le même Bénéficiaire. Dans ce cas, l'indemnité forfaitaire d'annulation ne sera pas due.

Dans le cas des formations en format discontinu : L'annulation d'une journée n'est pas possible, sauf dans le cas où le Bénéficiaire inscrit quitte l'entreprise du Client. Toutefois, MY DATA SOLUTION offre la possibilité de faire remplacer le Bénéficiaire sur la session ou de reporter sa participation sur une autre session organisée le même mois et sur la même thématique.

3.7. Annulation et report à l'initiative de MY DATA SOLUTION

Dans certains cas exceptionnels, MY DATA SOLUTION peut être amené, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à reporter une session de formation, au plus tard une semaine avant le démarrage de celle-ci.

De même, dans le cas où le nombre de Bénéficiaires serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, MY DATA SOLUTION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard la veille du démarrage de celle-ci et ou de proposer d'autres dates, et ce, sans indemnités versées au Client.

4. FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES

Toute prestation de formation intra-entreprise fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par MY DATA SOLUTION tenant compte des besoins et objectifs spécifiques du Client.

4.1. Conditions financières

Le règlement est dû à réception des différentes factures émises par MY DATA SOLUTION au fur et à mesure de l'avancement de la formation. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours à compter de la date de réception par le Client, MY DATA SOLUTION se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

4.2. Annulation à l'initiative du Client

Toute formation annulée à l'initiative du Client est due dans son intégralité. Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la prestation. Pour toute annulation à l'initiative du Client, fût-ce en cas de force majeure :

- **Plus de 30 jours ouvrables avant le début de la prestation :** aucun frais ne sera facturé au Client.
- **Entre 15 et 30 jours ouvrables avant le début de la prestation, et sans report possible de la formation dans un délai de 6 mois :** MY DATA SOLUTION se réserve le droit de facturer un montant correspondant à 30% de la commande, à titre d'indemnité forfaitaire. Dans le cas où la formation peut être reportée dans un délai de 6 mois, aucun frais ne sera facturé au Client.
- **Moins de 15 jours ouvrables avant le début de la prestation, et sans report possible de la formation dans un délai de 6 mois :** MY DATA SOLUTION se réserve le droit de facturer un montant correspondant à 50% de la commande, à titre d'indemnité forfaitaire. Dans le cas où la formation peut être reportée dans un délai de 6 mois, l'indemnité forfaitaire sera de 30% du montant de la commande.

5. EXPERIENCE ET NIVEAU ATTENDU DES FORMATEURS

MY DATA SOLUTION s'engage à ce que ses équipes internes et les formateurs affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les expertises requises pour assurer la qualité des formations. MY DATA SOLUTION se donne la possibilité de confier une formation à un formateur autre que celui mentionné dans la

proposition commerciale initiale, notamment en cas d'indisponibilité du formateur, mais ce formateur aura des compétences et expériences similaires afin d'assurer un niveau équivalent de qualité dans le déroulement de la formation. MY DATA SOLUTION est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des formations en respectant les dispositions prévues dans la proposition commerciale, notamment au regard de l'expérience et du niveau attendu du formateur.

6. CERTIFICATION VERITAS

6.1. Préambule

MY DATA SOLUTION est habilitée par Bureau Veritas Certification à proposer un parcours de formation, afin de répondre aux prérequis du passage de l'examen de certification des compétences « CERTIFICATION DE PERSONNES DPO – DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES » (ci-après « la Certification Veritas »). La Certification Veritas vise à valider la maîtrise par les Bénéficiaires des missions de Délégué à la Protection des Données à caractère personnel, ou *Data Protection Officer (DPO)* en anglais.

6.2. : Inscription à la certification

MY DATA SOLUTION enregistre l'inscription définitive du candidat à la Certification Veritas après vérification des prérequis fixés par le Bureau Veritas Certification (diplôme d'études secondaires, expérience professionnelle, avoir suivi une formation dans le cadre d'un organisme habilité, ...).

6.3. : Date et lieu de l'examen de certification

L'examen de certification se déroulera dans les locaux du Bureau Veritas. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement au Client par MY DATA SOLUTION.

6.4. : Conditions financières et facturation

Le prix de l'examen de certification des compétences du Bureau Veritas est intégré dans le coût de la formation « FORMATION DPO » proposé par MY DATA SOLUTION. Il comprend :

- Le dossier d'inscription,
- La participation à l'examen.

7. LIMITE DE RESPONSABILITE

L'ensemble des formations proposées par MY DATA SOLUTION est disponible sur son site Internet : <https://www.mydatasolution.fr>

MY DATA SOLUTION s'efforce d'assurer au mieux l'accès permanent à son site Internet ainsi que l'exactitude et la mise à jour des informations disponibles sur ce site, mais n'est tenue que d'une obligation de moyens envers le Client. Le Client est seul responsable tant du choix des formations achetées, que de l'usage et des interprétations qu'ils en font, des résultats qu'ils obtiennent, des conseils et actes qu'ils en déduisent et/ou émettent. En aucun cas le contenu des sites, objets des présentes, n'a vocation à remplacer ou se substituer à la consultation d'un conseil. La responsabilité MY DATA SOLUTION ne saurait être recherchée en cas de non-respect par le Client de ses obligations légales, notamment au regard du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données, et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et Libertés ».

En tout état de cause, si la responsabilité de MY DATA SOLUTION était retenue, le montant de sa garantie est limité selon les termes de l'article 10.5 des CGV.

8. RGPD

MY DATA SOLUTION, Le Caré – 62 rue Adrien Lagourgue, 97424 PITON SAINT-LEU, La Réunion, traite les données à caractère de ses Clients aux fins de gestion de son activité et le respect des obligations qui lui incombent en tant qu'organisme de formation.

La base juridique du traitement est l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci, le respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis, ainsi que la poursuite des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement. L'intérêt légitime de MY DATA SOLUTION est l'intérêt économique de l'entreprise, à savoir développer son portefeuille clients.

Ainsi, les devis non signés sont conservés 3 ans à des fins commerciales, à compter du dernier contact avec le prospect.

Les documents et données à caractère personnel relatifs aux finances, à la comptabilité et à l'audit, ainsi que toutes les données nécessaires au respect de nos obligations légales en qualité d'organisme de formation, sont conservées conformément aux délais de prescription légaux applicables.

Lorsqu'une personne exerce son droit d'opposition à recevoir de la prospection, les informations permettant de prendre en compte son droit d'opposition sont conservées au minimum 3 ans à compter de l'exercice du droit d'opposition.

Dans la limite de leurs attributions respectives, peuvent avoir accès aux données personnelles le personnel habilité de notre service chargé de traiter la prospection ainsi que leurs responsables hiérarchiques. Peuvent également avoir accès aux données personnelles, le personnel habilité des sous-traitants travaillant pour MY DATA SOLUTION, dès lors qu'un contrat conforme à l'article 28 du RGPD est signé avec eux.

Concernant les données nécessaires au respect de nos obligations légales en qualité d'organisme de formation, les destinataires des données personnelles sont le personnel du service Formation de MY DATA SOLUTION, leurs responsables hiérarchiques ainsi que les organismes de contrôle habilités à recevoir les données. Les documents et données à caractère personnel relatifs aux finances, à la comptabilité et à l'audit sont transmises à notre service Comptable et aux organismes habilités à recevoir les données en vertu des règles de comptabilité, ainsi que le personnel habilité des services chargés du contrôle interne.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou en demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre DPO par mail à contact@mydatasolution.fr ou par courrier postale : Le délégué à la protection des données, My data Solution, Le CARÉ – 62 rue Adrien Lagourgue, 97424 PITON SAINT-LEU, La Réunion.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

9. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MY DATA SOLUTION

9.1. Prix, facturation et règlements

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont révisibles dès variation significative d'un des éléments de la formule représentative des coûts de l'entreprise et de toutes les façons le 1^{er} janvier de chaque année, après information préalable de nos Clients. Ils seront majorés de la TVA en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Pour les formations intra entreprises, les frais de déplacement du ou des formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéoprojecteur, logiciels utilisés lors des sessions de formation...) sont facturés en sus.

9.2. Pénalité de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

9.3. Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à MY DATA SOLUTION, sans avoir procédé au paiement des factures précédemment émises et arrivées à échéance, My Data Solution pourra refuser d'honorer la commande aussi longtemps que lesdites factures n'ont pas été réglées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité à ce titre.

9.4. Force majeure

MY DATA SOLUTION ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre

ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à MY DATA SOLUTION, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de MY DATA SOLUTION.

9.5. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des Bénéficiaires, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations MY DATA SOLUTION ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de MY DATA SOLUTION ou de ses ayants droit.

9.6. Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre Partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par MY DATA SOLUTION au Client.

9.7. Limitations de responsabilité de MYDATASOLUTION

La responsabilité de MY DATA SOLUTION est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de MY DATA SOLUTION est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de MY DATA SOLUTION ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

9.8. Communication

Le Client accepte d'être cité par My Data Solution comme Client de ses offres de services, aux frais de My Data Solution. My Data Solution peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

9.9. Droit applicable - Attribution de compétence - Renonciation - Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par MY DATA SOLUTION à son siège social Le CARÉ – 62 rue Adrien Lagourgue, 97424 PITON SAINT-LEU, La Réunion. Les CGV et toutes les relations contractuelles entre MY DATA SOLUTION et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre 97410 quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

Toute commande auprès de MY DATA SOLUTION et/ou participation à l'une des prestations de formation proposées par MY DATA SOLUTION vaut acceptation sans réserve des conditions de vente détaillées ci-dessus.